

Pension de demoiselles à Pierrefonds.

Numéro d'inventaire : 1979.11487.1

Auteur(s) : Morlière

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1830

Description : Feuille de papier imprimée au recto seulement.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 130 mm

Notes : Imprimé par lequel Mme Morlière fait savoir qu'elle suivra, à partir de janvier 1830, dans sa pension "la méthode d'enseignement universel de M. Jacotot, dont elle a déjà obtenu des résultats surprenans."

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Séquence de niveaux

Nom de la commune : Pierrefonds

Nom du département : Oise

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

PENSION DE DEMOISELLES, A PIERREFONDS.

Au premier Janvier 1830, M^{me} MORLIÈRE suivra exclusivement dans sa Pension, la méthode d'enseignement universel de M. JACOTOT, dont elle a déjà obtenu des résultats surprenans.

Parmi les nombreux avantages de ce nouveau mode d'enseignement, qu'il serait trop long de détailler ici, il en est deux principaux qui ont déterminé M^{me} MORLIÈRE à l'adopter. Le premier, c'est d'abrégé considérablement le temps des études; le second, de sauver à l'enfance les ennuis, les dégoûts et même les pleurs dont elle a été abreuvée jusqu'alors. Un travail agréable et facile inspire aux élèves un tel désir de s'instruire, qu'on les voit très-souvent, pendant les heures consacrées à leurs plaisirs ou à leur sommeil, répéter les leçons qui tendraient à s'échapper de leur mémoire, ou exercer leurs doigts sur des objets informes, comme sur les touches d'un piano.

Le *Pensum* et les autres punitions, auxiliaires indispensables de l'ancienne méthode, sont devenus inutiles depuis que la leçon partielle négligée peut être réparée par la répétition générale.

En un mot, aidée d'un moyen si puissant, M^{me} MORLIÈRE peut promettre aux jeunes demoiselles des progrès rapides et des études agréables.

Le prix de la pension est de 400 francs.

Les arts d'agrément et les langues autres que l'Italienne seront payés séparément.



